

# ASSOCIATION FONCIERE COMMUNE DE RUSTENHART

## Réunion du Bureau en Mairie du 14 janvier 2021 à 10h00

Sous la Présidence de Monsieur BERNET François

<u>Nom &amp; Prénom</u>	<u>Qualité</u>	<u>Fonction</u>	<u>Présent /absent</u>
GIUDICI Frédéric	Membre de droit	Maire, Vice-Président	Excusé
BERNET François	Membre titulaire	Président	Présent
AMBIEHL Jean	Membre titulaire		Présent
HEGY Jacques	Membre titulaire		Présent
JECKER Armand	Membre titulaire		Excusé
PETERSCHMITT Didier	Membre titulaire		Présent
SCHMITT Jean-Claude	Membre titulaire		Présent
AMBIEHL André	Membre suppléant		Excusé
BALLAST Denis	Membre suppléant		Présent
PETERSCHMITT Frank	Membre suppléant		Excusé
Monsieur le délégué de la DDT	Membre de droit		Absent

### ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du 30 janvier 2020	2
2- Désignation et indemnité du secrétariat	2
3- Approbation du compte administratif 2020	2
4- Approbation du compte de gestion 2020	3
5- Affectation du résultat 2020	3
6- Vote du budget primitif 2021	3
7- Travaux	4
8- Prestation de traitement de la facturation de l'Association Foncière	4
9- Informations	4
10- Divers	4

## 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 30 janvier 2020 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres titulaires présents.

## 2- DESIGNATION ET INDEMNITE DU SECRETARIAT

### Désignation du Secrétariat

Pour le poste de secrétaire, Monsieur BERNET François propose de nommer Monsieur ERBLAND HASSENFRTZ Eric. Monsieur ERBLAND HASSENFRTZ Eric est désigné secrétaire de l'Association Foncière à l'unanimité.

### Indemnité du Secrétariat

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres titulaires présents, de verser une indemnité annuelle et sur la durée du mandat, d'un montant de 350,00 € H.T. à la secrétaire de l'Association Foncière. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 64131 du budget.

## 3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2020. Celui-ci fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Total	Dépenses	Recettes	Total
Résultat exercice 2020	0,00 €	0,00€	0,00 €	1 330,10 €	6 640,76 €	5 310,66 €
Report résultat 2019		0,00 €	0,00 €		41 856,48 €	41 856,48 €
Résultat de clôture 2020	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	1 330,10 €	48 497,24 €	<b>47 167,14 €</b>

Monsieur le Président, après avoir donné toutes les explications nécessaires, passe la présidence à Monsieur Jacques HEGY pour le vote et quitte la salle.

Monsieur Jacques HEGY, propose aux membres du Bureau d'adopter le Compte Administratif pour l'exercice 2020

Après avoir délibéré, le Bureau adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 de l'Association Foncière de RUSTENHART qui accuse un excédent de **47 167,14 €**.

#### 4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion est un document de contrôle comptable. Il retrace les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Etabli par le comptable de la commune, il doit être certifié exact dans ses résultats pour être soumis au Bureau, en vue de permettre un contrôle simultané et réciproque avec le compte administratif.

Le compte de Gestion 2020, présenté par le Receveur Municipal est en tout point conforme au Compte Administratif.

Après avoir délibéré, le Bureau adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 de l'Association Foncière de RUSTENHART.

#### 5- AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le résultat financier de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **47 167,14 €**.

Le Bureau, après délibération, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 de l'Association Foncière de RUSTENHART comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Recette    Compte 002    Excédent de fonctionnement reporté :    47 167,14 €

#### 6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

##### Rôle de cotisations 2021 – Taux de cotisation à l'hectare

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de cotisation à son niveau de 2020.

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité de reconduire le taux de l'année précédente, soit 6,25 € à l'hectare pour l'année 2021.

##### Vote du budget primitif

Les membres du Bureau de l'Association Foncière de RUSTENHART, après la présentation des dépenses et recettes par chapitre, approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

Investissement	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Fonctionnement	
Recettes	53 000,00 €
Dépenses	53 000,00 €

## **7- TRAVAUX**

Des travaux d'entretien de chemins devaient être entrepris en février 2020. Ils ont été retardés en raison des conditions météorologiques puis du contexte sanitaire. Le gravier nécessaire sera commandé prochainement à 8 € HT la tonne. Une niveleuse sera louée pour deux jours. L'entreprise JEHL à Artolsheim la propose à 750 € HT par jour. Les travaux sont envisagés mi-février, début mars, en fonction de la météo. Tous les exploitants seront invités une dizaine de jours avant les travaux. Rendez-vous sera donné en mairie. L'heure sera précisée dans la convocation qui sera prochainement établie. Les déjeuners seront offerts par l'AF et commandés chez Côté Cuisine à Hirtzfelden.

M. le Président précise que les crédits sont inscrits au budget primitif.

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité de valider le projet tel que présenté et autorise M. le Président à signer tout document s'y rapportant.

## **8- PRESTATION DE TRAITEMENT DE LA FACTURATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

L'U.A.F de la Plaine du Rhin a cessé son activité en matière de gestion des rôles de cotisations.

A ce titre, l'Association Foncière est amenée à trouver un autre prestataire.

Le Conseil Départemental était dans un premier temps intéressé puis deux autres acteurs ont plus concrètement présenté leurs projets.

Il s'agit de la MSA et de MSV Ingénierie.

L'offre de MSV Ingénierie est la moins-disante et a notamment répondu aux attentes de la Trésorerie.

Le devis s'élève à 280 € HT la première année, dont 80 € HT de mise en place.

M. le Président propose de retenir la proposition de ce prestataire.

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser le Président à valider ce devis.

## **8- INFORMATIONS : NEANT**

## **9- DIVERS**

Le Bureau a noté que l'adhésion à la Brigade Verte était à l'ordre d'un précédent conseil municipal de la commune.

Ce point avait finalement été reporté. Les conseillers municipaux ont souhaité une réunion publique d'informations avant de se prononcer.

Les membres de l'AF sont unanimement contre cette adhésion.

Si celle-ci devait se faire, l'AF et ses membres ne participeront notamment plus au déneigement des voies communales.

M. le Président et M. Didier PETERSCHMITT seront reçus mairie le mardi 19 janvier à 9h pour échanger avec M. le Maire au sujet de l'adhésion de la Brigade Verte.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10 h 40.